

Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la
C.A.G.B. le : 14/02/03

**Séance du 7 février 2003
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :
Le Directeur Général,
Jean-Paul VOGEL

PRESENCE

- **liste des présents annexée**

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 7 février 2003 à 18 heures à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

↳ R 0.1 - Délégués de la C.A.G.B. :

1. Modification des délégués de la commune d'Audeux :

Le Conseil Municipal de la commune d'Audeux, en date du 29 novembre 2002, a décidé de modifier ses représentants au sein de la CAGB.

Le Conseil de Communauté installe :

- M. Hugues BINETRUY comme délégué titulaire à la place de M. Christian SANCHEZ
- M. Christian SANCHEZ comme délégué suppléant à la place de Mme Florence PERROD.

2. Désignation de nouveaux délégués de la CAGB au SM SDAB en remplacement des communes de Champoux et Noironte :

Les communes de Champoux et Noironte étaient membres du SMSDAB. Ces communes sont aujourd'hui représentées par la CAGB au SMSDAB.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne :

- M. Louis BAVEREL et Mme Odile BARTHOD comme délégués titulaires
- M. Norbert DUPREY et M. Rémy MARECHAL comme délégués suppléants

Commission n°1 : finances et personnel

↳ R 1.1.1 - Débat d'orientations budgétaires 2003 :

Après présentation du rapport par le 1^{er} Vice-Président Délégué, en charge des Finances et du Personnel, le Conseil de Communauté a débattu sur les orientations budgétaires 2003.

Conformément au règlement intérieur, le débat d'orientations budgétaires est retranscrit dans le procès verbal de la séance.

↳ R 1.1.2 - Prise en charge au coût réel des frais de mission des élus :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le principe du remboursement aux frais réels des frais de mission des élus, sur présentation des pièces justificatives.

↳ R 1.1.3 - Augmentation du taux de versement transport :

A la majorité, 7 voix contre et 4 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la fixation du taux de VT à 1,05 % conformément à l'article L2333-67 du C.G.C.T.. Au regard de délais administratifs incompressibles, ce taux majoré ne serait effectif qu'à compter du 1^{er} juin 2003 (perception à compter de juillet 2003 sur les salaires versés en juin 2003).
- autorise Monsieur le Président à informer les organismes de recouvrement de la présente délibération ;
- reporte les recettes et dépenses correspondantes au budget annexe "Transport" de la Communauté.

↳ R 1.1.4 - Reprise des garanties d'emprunt accordées à la SEDD par la Ville de Besançon dans le cadre de l'opération Hauts de Chazal :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président, ou par délégation le 1^{er} Vice-Président, à signer en sa qualité de nouveau garant, l'avenant au contrat de prêt initial à intervenir entre DEXIA CLF et la SEDD et fixant la garantie de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à 45,6 % pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires au titre dudit contrat.

↳ R 1.2.1 - Création d'un poste d'agent administratif pour le secrétariat du SYBERT et de la C.A.G.B. :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la création par la CAGB d'un poste d'agent administratif qui sera « mis à disposition » à mi-temps pour le SYBERT par le biais de la convention CAGB/SYBERT
- autorise Monsieur le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire les dépenses au budget ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales consécutifs à ce recrutement

↳ R 1.2.2 - Transformation de deux postes d'agent administratif en postes d'adjoint administratif suite à des réussites aux concours:

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la transformation de deux postes d'agents administratifs en deux postes d'adjoint administratif.

↳ R 1.2.3 - Création du Comité Technique Paritaire :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté confirme la création du comité technique paritaire dans le cadre des modalités prévues par la délibération du Conseil de Communauté du 13 décembre 2002.

↳ R 1.2.4 - Liste des emplois permanents :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la nouvelle liste des emplois permanents.

↳ R 1.2.5 - Conventions de prestations dans le domaine des ressources humaines avec le consultant Jacques MORISOT :

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- se prononce favorablement sur la convention de prestation d'assistance « organisation, management et ressources humaines » ainsi que sur le contrat d'accompagnement sur le thème « gestion des ressources humaines - politique de rémunération »
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir

↳ R 1.2.6 - Convention transitoire et convention d'avance de trésorerie entre la C.A.G.B. et l'Association du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (suite au transfert de la compétence) :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à :

- signer la convention transitoire entre la CAGB et l'association PLIE selon les termes énoncés dans ce rapport
- signer la convention d'avance de trésorerie utile au fonctionnement du PLIE, à intervenir entre la C.A.G.B. et l'association PLIE, et pour un montant de 300.000 €. Cette convention répond aux conditions antérieurement définies entre la Ville de Besançon et l'association PLIE.

Commission n°2 : économie

↳ R 2.1 - ZAE les Hauts du Chazal - Reconduction de la convention Ville de Besançon / C.A.G.B. pour l'année 2003 :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- de reconduire cette convention pour l'année 2003
- d'autoriser le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention

Commission n°6 : projet et contrat d'agglomération

↳ R 6.1 - Installation du Conseil de Développement Participatif :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de création et d'installation du Conseil de Développement Participatif telles que décrites dans le rapport.

↳ R 6.2 - Avis du Conseil de Développement Participatif sur le Projet d'Agglomération :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de prendre en compte l'avis du Conseil de Développement Participatif dans la rédaction du projet d'agglomération.

↳ R 6.3 - Projet d'Agglomération :

Le Conseil de Communauté a débattu sur le Projet d'Agglomération.

Ce projet, après prise en compte des modifications demandées, sera approuvé définitivement le 21 mars en Conseil.

Commission n°8 : politique de la ville

↳ R 8.1 - PLIE : désignation des représentants de la C.A.G.B. à l'association :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté désigne les 9 représentants ci-dessous et propose M. BAUER comme Président de l'association du PLIE.

Commission	Ville de Besançon	Communes périphériques	Total
Politique de la Ville	Mme Ballot, M. Bonterps, Mme Dufay	M. Bauer, Mme Bourlon, Mme Chaillard	6
Economie	Mme Geiger	M. Barthod-Malat	2
Finances		M. Reylé	1
Total	4	5	9

Commission n°10 : environnement

↳ R 10.1 - Charte pour l'environnement :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le plan de financement de l'opération,
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et le cas échéant aux avenants dans la limite des crédits inscrits au budget,
- autorise le Président à solliciter auprès de l'Etat (DIREN) une subvention d'un montant de 30 489,50 euros.

Commission n°11 : tourisme

↳ R 11.1 - Attribution d'une subvention à l'office de tourisme de Besançon pour une démarche commerciale :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide l'attribution par la C.A.G.B. d'une subvention de 4048,25 € à l'Office de Tourisme de Besançon pour sa démarche commerciale Nord de la France et Belgique.

Questions diverses

↳ R 12.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil :

Marchés sans formalité préalable passés par le Président

⇒ Etude "Schéma directeur cyclable de l'agglomération"

Titulaire : Altermodal / Véloplan (groupement conjoint)

Montant : 66 515,54 € T.T.C.

⇒ Mise aux normes électriques du hall de remisage CTB : expertise-diagnostic

Titulaire : CORNET

Montant : 1 435,20 € T.T.C.

Conventions de formation passées par le Président

⇒ Convention de recettes avec le CNFPT pour une formation intitulée " se perfectionner au tableur excel 2000"

Montant : 130 €

⇒ Convention avec l'organisme Ponts Formation Edition sur le thème de stage "du projet au contrat d'agglomération"

Montant : 1 263,93 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 137

Etaient présents : AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - ARGUEL : André AVIS - AUDEUX : Hugues BINETRUY - AUXON - DESSOUS : Jacques CANAL - AUXON-DESSUS : Serge RUTKOWSKI (suppléant de Michel BITTARD) - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Joël ROY - BESANÇON : Catherine BALLOT, Denis BAUD, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Lucille LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN - BEURE : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Michel POULET - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHATILLON LE DUC : Gilbert CANILLO - CHAUDEFONTAINE : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - CHEMAUDIN : Jean-Yves RENO - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Jean-Pierre PROST - DELUZ : Yves TARDIEU - ECOLE-VALENTIN : Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANCOIS : Claude PREIONI, Françoise GILLET - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, Richard SALA - LA VEZE : Philippe CHANAU - LARNOD : Martine BERGIER - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Louis MENETRIER (suppléant de Dominique MAILLOT) - MARCHAUX : Yves MAYOUD - MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ, Jean-Marie VERNET - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA - NANCRAY : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - NOIRONTE : Bernard MADOUX - NOVILLARS : Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Christophe GRANDJACQUET - PIREY : Véronique GIRARDOT (suppléante de Claude BARTHOD-MALAT) - POUILLEY-LES-VIGNES : Marie-Colette JUNOD (suppléante de Jean-Marc BOUSSET), Albert DEPIERRE - PUGEY : Jean-François HUMBERT (suppléant de Marie-Noëlle CAMBIER) - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - SAONE : Bernard GUYON - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Claude BULLY - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET - VORGES LES PINS : Charles BATISTE

Etaient absents : AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT - BESANÇON : Eric ALAUZET, Pascal BONNET, Alexandre CHIRIER, Jean-Loup COLY, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Karine GEIGER, Bernard LAMBERT, Bruno LEGEARD, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Safia N'MINEJ, Marcel Pochard, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Jean ROSSELOT - BOUSSIERES : Bertrand ASTRIC - BRAILLANS : Alain BLESSEMILLE - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPOUX : Norbert DUPREY - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL - GENNES : Gabriel JANNIN - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - NOVILLARS : Raymonde BOURLON - PELOUSEY : Jacques TERVEL, Eric GRAVIER - PIREY : Robert STEPOURJINE - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROUTELLE : Pierre DAGON-LARTOT - SAONE : Christelle PETITJEAN - THISE : Jacques SIFFERLIN -

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procuration de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE ; G. JANNIN ; N. DAHAN ; B. LAMBERT ; JJ. DEMONET ; E. DUMONT ; R. REYLE ; R. BOURLON ; G. GAVIGNET ; J. THIEBAUT ; YM. DAHOUI ; JM. DELACHAUX ; F. FELLMANN (jusqu'à 19 h 30) ; M. ROIGNOT (à partir de 19 h 15)

Mandataires : B. GAVIGNET ; P. CONTOZ ; JC. CHEVAILLER ; F. BRANGET ; M. LOYAT ; JC. ROY ; JH. BAUER ; B. BOURDAIS ; JY. RENO ; J. CANAL ; J. PANIER ; G. CANILLO ; JL. FOUSSERET (jusqu'à 19 h 30) ; J. SCHIRRER (à partir de 19h 15)